



Proposition d'amendement

Version 2

taa / 4 mars 2025

DTT 28 2024.BVD.4095 Communes de Schattenhalb, Meiringen, Brienzwiler, Hofstetten bei Brienz et Brienz, protection contre les crues, Aar, gorges de l'Aar jusqu'au lac de Brienz ; crédit d'engagement pour l'étude de projet

Auteur-e	Proposition	+ / ++ - / --
UDC (Michel)	1. Approbation assortie de la charge suivante : L'étude de projet présentera les charges annuelles à prévoir en temps normal et après un épisode de crue une fois l'ouvrage réalisé, ainsi que la répartition de ces coûts entre les différents partenaires (Confédération, canton, corporations de digues, communes). L'étude de projet présentera les charges annuelles à prévoir en temps normal et après un épisode de crue (crue centennale) une fois l'ouvrage réalisé, ainsi que la répartition de ces coûts entre les différents partenaires (Confédération, canton, corporations de digues, communes).	+
UDC (Michel)	2. Approbation assortie de la charge suivante : Durant l'étude de projet, un groupe d'accompagnement composé de représentantes et représentants locaux (communes, corporations de digues, propriétaires foncières et propriétaires fonciers) est informé périodiquement de l'état d'avancement des travaux de planification et des constats auxquels ces travaux aboutissent. Durant l'étude de projet, un groupe d'accompagnement de dialogue composé de représentantes et représentants locaux (communes, corporations de digues, propriétaires foncières et propriétaires fonciers) est informé périodiquement de l'état d'avancement des travaux de planification et des constats auxquels ces travaux aboutissent.	+